

QU'EST-CE QU'UN PLUi ?

- **UNE DEMARCHE STRATEGIQUE**
Pour les 10 à 15 ans à venir, un projet d'aménagement et de développement durable prenant en compte les enjeux communautaires, les spécificités communales et le projet de territoire.
- **UN PROJET SOLIDAIRE**
Cohérence du développement complémentarité dans la réponse aux besoins de la population.
- **UN OUTIL REGLEMENTAIRE**
Document d'urbanisme unique qui intégrera les évolutions réglementaires, cadrera la gestion des sols, remplacera les documents communaux en vigueur et facilitera l'instruction des autorisations d'urbanisme.
- **UN DEVELOPPEMENT COHERENT**
L'AVAP : Aire de Mise en Valeur du Patrimoine (autour de Coutances)
Le RLPi : Règlement Local de Publicité intercommunal
Le cadre réglementaire, les politiques et documents de rang supérieur (SCOT Centre Manche Ouest, le SAGE Côtiers Ouest Cotentin, le STRADET Normandie ...)

QUI SERA MON INTERLOCUTEUR POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME ?

En pratique, aucun changement : vous continuerez à déposer votre demande de permis de construire ou autre demande d'autorisation à construire en mairie.

Comme aujourd'hui, le maire de la commune conserve la responsabilité de l'avis final.

PLUi : JE M'INFORME ET JE PARTICIPE !

Jusqu'en 2023, l'élaboration du PLUi offrira de nombreux moments d'échanges avec les habitants invités à en comprendre les enjeux et à devenir ainsi acteurs de l'avenir de leur territoire. Des rendez-vous réguliers et des dispositifs d'information dédiés vous donneront l'opportunité de participer à la réflexion et d'être informé sur l'avancement de la démarche.

DES RENCONTRES PUBLIQUES

Des rencontres publiques interviendront tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi. Ces étapes de dialogue permettront de répondre à vos interrogations sur les grandes orientations d'aménagement du territoire ou sur des enjeux plus thématiques.

UNE EXPOSITION ITINERANTE

Une exposition évolutive et itinérante vous présentera la démarche et ses évolutions. Une présentation pour mieux comprendre des sujets qui concernent notre cadre de vie et notre avenir commun.

UN REGISTRE DE CONCERTATION

Vous avez la possibilité de faire connaître vos observations via les registres tenus à disposition du public dans les locaux du service urbanisme de la communauté de communes, ainsi qu'en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

UN ESPACE WEB DEDIE

Le site internet de Coutances mer et bocage sera alimenté tout au long de la démarche. Vous y retrouverez les dates des rencontres publiques, les restitutions des échanges, ainsi que l'ensemble des documents d'information concernant le PLUi.

RENSEIGNEMENTS

Service Urbanisme
Coutances mer et bocage
9 rue de l'Ecluse Chette
50200 COUTANCES

plui@communaute-coutances.fr

